

221C3510  
FR0012757854-FS1001

17 décembre 2021

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**SPIE SA**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 décembre 2021, la société Amundi Asset Management<sup>1</sup> (90 boulevard Pasteur, 75015 Paris) agissant pour le compte du FCPE Spie for you<sup>2</sup> dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 14 décembre 2021, le seuil de 5% du capital de la société SPIE SA et détenir, pour le compte dudit FCPE, 9 859 549 actions SPIE SA représentant 15 933 974 droits de vote, soit 6,06% du capital et 8,78% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société SPIE SA.

\_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Contrôlée par Amundi. Amundi est une société anonyme détenue à 70% par le groupe Crédit Agricole. La société anonyme Amundi Asset Management agit en toute indépendance vis-à-vis du groupe Crédit Agricole dans les conditions posées aux articles L. 233-9 du code de commerce et 223-12 du règlement général de l'AMF.

<sup>2</sup> FCPE régi par l'article L. 214-165 du code monétaire et financier. Les droits de vote attachés aux actions comprises dans le FCPE sont exercés, en application du règlement du fonds, par le conseil de surveillance dudit FCPE.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 162 655 622 actions représentant 181 437 721 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.